



Défis d'un changement de fiscalité sur le tabac dans une communauté économique: Cas de l'Afrique de l'Ouest

mercredi 4 juillet 2018

Pape Yona Mané
Valère NKetcha Nana
2014

La fiscalité du tabac en Afrique de l'Ouest est l'une des plus faibles du monde, entraînant un niveau de prix très bas et rendant le tabac très accessible financièrement. Cela fait du tabagisme un problème important pour chacun de ces pays aux économies faibles avec une population dont les moins de 15 ans représentent 40% et une prévalence allant jusqu'à 36%.

Après avoir présenté les différents types de taxes applicables au tabac et analysé leur efficacité en fonction de la structure de marché, cet article analyse les défis de la fiscalité en Afrique de l'Ouest, en perspective de la réforme fiscale en cours dans la sous-région.

Cette réforme vise à augmenter les taux de taxe ad valorem en vigueur et à leur adjoindre une taxe spécifique afin de rendre plus efficace la fiscalité, et converger vers les engagements pris en ratifiant la convention -cadre de lutte anti-tabac de l'OMS. L'analyse montre qu'avec une telle réforme les pays peuvent avoir des intérêts divergents selon la structure de l'industrie du tabac. Les pays avec un monopole souhaiteraient avoir une taxe ad valorem qui protège les profits de l'industrie du tabac, maintient les prix faibles pour les consommateurs et procure des recettes fiscales plus élevées pour l'État. Les autres pays où l'industrie du tabac est oligopolistique, la répercussion des augmentations de taxes peut s'avérer difficile en fonction de la sensibilité de la demande adressée à la firme. L'objectif de santé publique, protégeant la population, apparaît comme le seul moyen d'une réussite de cette réforme de la fiscalité.